

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 24 mai 2022

Date de convocation : 18 mai 2022 - Date d'affichage : 18 mai 2022

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 22 - Votants : 31

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heure trente, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE : Anne HERY, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER
CHOISEL : Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE : Denis METZGER (suppléant)
LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX, Cédric CHAUVIERRE
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Yves MAGNE
MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON
ST LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique JOURDEN, Dominique DUFRASNES, François RICHARD

POUVOIRS

CHEVREUSE : Laure ARNOULD donne pouvoir à Patrick TRINQUIER
Bernard TEXIER donne pouvoir à Anne HERY
Sarah FAUCONNIER donne pouvoir à Anne HERY
LE MESNIL ST DENIS : Bertille BONNAIN donne pouvoir à Anne GUILLOUX
Thierry MARNET donne pouvoir à Pascal EGEE
Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN donne pouvoir à Alain SEIGNEUR
ST REMY LES CHEVREUSE : Jacques CAOUS donne pouvoir à Dominique DUFRASNES
Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Dominique DUFRASNES

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE : Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Didier EMERIQUE
LE MESNIL ST DENIS : Bertille BONNAIN, Christelle LANTOINE, Thierry MARNET, Véronique DEZ
SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN
ST REMY LES CHEVREUSE : Jacques CAOUS, Myriam SCHWARTZ, Jean-Louis BINICK
SENLISSE : Claude BENMUSSA

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain SEIGNEUR

DELIBERATION 2022.05.02

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2022

Mme Anne HERY, vice-présidente en charge des finances, expose que le résultat de clôture cumulé de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse sur la section de fonctionnement (R002) est de 2 244 868,68 et sur la section d'investissement (R001) de 280 054,22 € (au lieu de 117 090,92 € qui représente seulement l'excédent 2021), conforme à la délibération 2022.05.01.

Ainsi, il convient d'ajuster la somme au R001 de +162 963,30 € et équilibrer les dépenses de la section d'investissement par la Décision Modificative suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes
 - R001 – Solde d'exécution positif + 162 963,30 € = 280 054,22 €
- Dépenses
 - Chapitre 23 – Immobilisations en cours
 - Art. 2315 – 822 (LD) + 116 351,12 € = 791 351,12
 - Chapitre 23 – Immobilisations en cours
 - Art. 2315 – 812 (OM) + 46 612,18 € = 149.873,43 €

VU l'avis favorable des membres du Bureau de la CCHVC du 12 mai 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte la Décision Modificative ci-dessus.

Fait à Dampierre en Yvelines, le 25 mai 2022



La Présidente
Anne GRIGNON

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Affiché le

Transmis au contrôle de légalité le (voir tampon AR)